Après le stage

À l'issue de cette année de stage, vous deviendrez (et nous vous le souhaitons) un·e enseignant·e titulaire, un·e CPE ou un·e PsyEN. À cette fin, vous avez émis des vœux qui détermineront ce que sera votre premier poste : un poste fixe (vous serez affecté·e dans un collège, un lycée ou un CIO) ou une zone de remplacement (ce qui vous amènera à effectuer des suppléances de plus ou moins longue durée). Si les collègues sont souvent très conscient·es de leurs obligations, beaucoup ignorent encore quels sont leurs droits. C'est pourquoi le SNES-FSU vous accompagne tout au long de votre carrière au travers de ses élu·es et ses militant·es. Nous restons à votre écoute et à votre disposition pour vous guider et vous informer :

Lors des nombreux stages que nous organisons, notamment celui réservé aux néo-titulaires mais aussi les stages droits des personnels, TZR, agir au Conseil d'administration, stages disciplinaires... Pour rappel : vous avez droit à 12 jours de stages syndicaux par an à condition d'en avoir fait la demande dans les temps (1 mois à l'avance).

Dans les opérations de gestion de carrière. Nous effectuons un travail important d'accompagnement pour nous assurer que tous·tes les collègues sont traité·es sur un pied d'égalité et que leurs droits sont respectés, malgré les attaques menées contre le paritarisme dans la dernière loi dite de « modernisation de la Fonction publique ».

Par mail (s3ver@snes.edu) et à notre permanence (01 41 24 80 56) où nos militant·es vous informent et répondent à vos questions. Nous sommes également présent·es dans les établissements à travers nos sections d'établissement (S1).

Sur notre site internet à consulter régulièrement pour suivre votre carrière ainsi que l'actualité de la Profession : www.versailles.snes.edu.

Se syndiquer au snes fsu Versailles c'est l'assurance :

- **d'être informé·e et formé·e** sur l'actualité via des publications et formations (pour les stagiaires et néo-titulaires sur les mutations, les missions de TZR...) ;
- **d'être défendu·e et représenté·e** à chaque étape de la carrière, pour les mutations et avancements, au sein des commisions paritaires où nous sommes majoritaires ;
- **de débattre et construire les propositions** autour des enjeux de nos métiers et disciplines.

NB : 66 % du montant de l'adhésion est déductible des impôts, une cotisation de 119 € pour un·e stagiaire certifié·e revient donc en réalité à 41 €.

Adhérez en remplissant un bulletin d'adhésion papier ou en ligne.

Nous contacter :

SNES-FSU Versailles
3 rue Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex
Téléphone : 01 41 24 80 56
(tous les jours, 10h-12h30 et 14h-17h)

Site : versailles.snes.edu
Twitter : @SNESVersailles
Facebook : SNESFSU

En plus, contact spécial stagiaires : par téléphone le mercredi après-midi (numéro ci-dessus) ou par mail : edm@versailles.snes.edu

SCAN ME